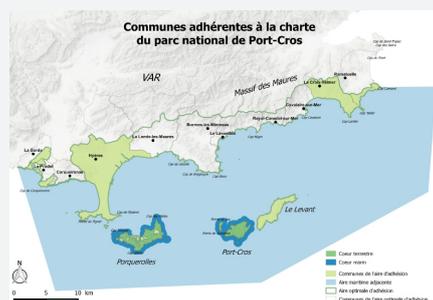




2014-2016

MISE EN OEUVRE D'UNE VIGNETTE «BATEAU BLEU» POUR LA RECONNAISSANCE DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS

Territoire



Parc national de Port-Cros

Contexte / Objectifs

Avec près de 1,2 millions de visiteurs par an autour des îles dont la moitié sont des plaisanciers, la problématique de la gestion de cette activité, et notamment des rejets d'eaux usées dans le milieu marin, constitue un enjeu fort pour la préservation de la qualité environnementale et sanitaire du littoral.

La réglementation impose aux plaisanciers souhaitant mouiller dans certains espaces des cœurs marins des îles de Port-Cros et de Porquerolles d'avoir des bateaux propres. Cette réglementation est cependant juridiquement difficile à mettre en œuvre - le contrôle opérationnel par les agents de terrain étant impossible.

Afin de développer une plaisance propre, le parc national a mis en œuvre plusieurs solutions complémentaires dont le projet «Vignette Bateau Bleu». A travers ce projet, le parc national a souhaité se doter d'un outil efficace, en développant un **dispositif de reconnaissance des bateaux propres et impliquant les professionnels du nautisme désireux d'avancer dans ce sens.**

Contacts

Parc national de Port-Cros
www.portcrosparcnational.fr
Tél : 04 94 12 82 30

Responsable : Claire Mignet
Tél. : 04 94 12 89 29
claire.mignet@portcrosparcnational.fr

Méthodologie / Expérience

La démarche de déploiement d'un système de reconnaissance des bateaux propres a été initiée à la suite d'un atelier de concertation de la charte en 2013 traitant spécifiquement du « développement local durable du territoire sur la partie maritime ». Les acteurs socio-économiques présents ont considéré que le **parc national pouvait être un espace d'expérimentation pour trouver une solution collective afin d'accélérer la mise en œuvre d'une plaisance moins impactante et de rendre compatible la fréquentation plaisancière avec la préservation du milieu marin.**

Dès 2014, des échanges avec la Fédération des Industries Nautiques et les professionnels du territoire - vendeurs, loueurs de bateaux et chantiers - ont abouti à une première phase de préfiguration avec le test d'un label « Bateau Bleu dans le parc national de Port-Cros ».

La caractéristique essentielle de cette approche est la démarche de co-construction avec les acteurs professionnels. Chaque phase de test permet d'améliorer le système pour l'année suivante, jusqu'à arriver à une solution satisfaisante et pérenne.

Kit de sensibilisation



Partenaires et gouvernances associées au projet

- Parc National de Port Cros : porteur du projet ;
- Fédération des Industries Nautiques : co-construction du projet sur la base du «label Bateau Bleu», utilisation du logo et appui technique ;
- CCI Var : diffusion dans la revue Ecobizz à destination des professionnels ;
- Agence des aires marines protégées : soutien financier dans le cadre du programme «Econaviguer dans une AMP» ;
- Professionnels locaux du nautisme : mise en œuvre, appui technique.



CCI VAR



Difficultés rencontrées

- disponibilité pour l'animation locale au lancement
- appréhension indispensable des trois critères techniques liés aux équipements des navires
- coûts associés à l'élaboration d'un outil de communication spécifique de qualité
- sensibilisation difficile des plaisanciers par les professionnels (loueurs) en très haute saison

Coût du projet pour l'AMP

0,50 ETP pour l'année de lancement ; 0,25 ETP

à partir de l'année 2.

Conception et impression de 600 kits de sensibilisation : 11 000€.

Témoignage

«Les clients nous demandent de plus en plus de bateaux propres. La qualité des eaux, de la faune et de la flore sont aujourd'hui les principaux vecteurs de la demande touristique. Pour nous, c'est une valeur ajoutée, on vend le parc national qui est aussi notre outil de travail. Pour la saison 2016, en appliquant la vignette à 10 bateaux nous avons touché environ 3 200 visiteurs.»

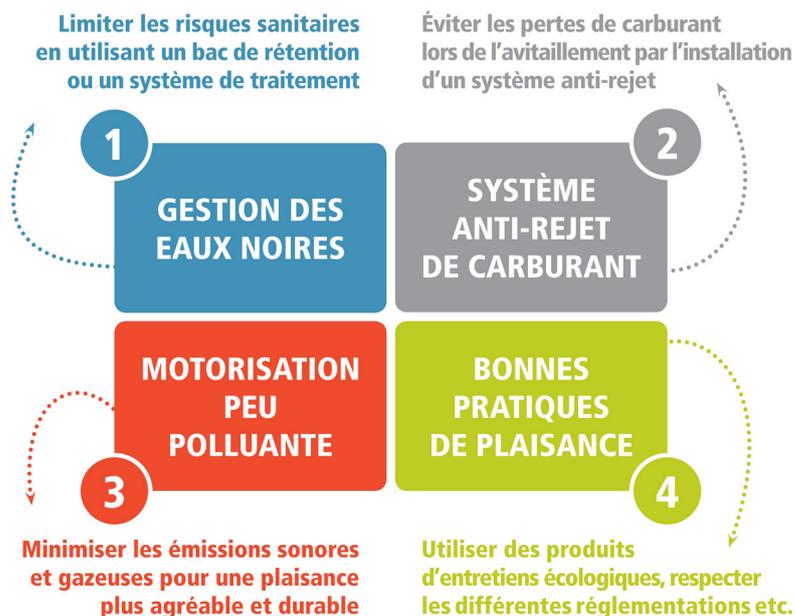
Nicolas Godbout,
loueur de bateaux
Route du Sud, Hyères

En savoir plus

www.portcrosparcnational.fr/Documentations/Eco-naviguer-dans-le-Parc-national-de-Port-Cros-les-professionnels-du-nautisme-s-engagent

Descriptif technique / démarche / résultat

Vignette Bateau Bleu est une démarche volontaire des professionnels du nautisme qui s'appuie sur quatre critères (l'un des critères peut être «sans objet») :



Pour le critère 4 les professionnels mettent à disposition à bord du navire :

- la réglementation marine dans les cœurs marins ;
- le kit de sensibilisation (6 fiches sur les bonnes pratiques).

4 CRITERES ET 4 ETAPES POUR ADHERER A LA DEMARCHE VIGNETTE BATEAU BLEU

- 1 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PROFESIONNEL ET LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS**
- 2 ENREGISTREMENT EN LIGNE DES BATEAUX LABELLISÉS RESPECTANT LES 4 CRITÈRES**
- 3 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ SIGNÉE A CONSERVER À BORD DES BATEAUX**
- 4 RÉCEPTION DE LA VIGNETTE A COLLER SUR LES BATEAUX ET LES DEVANTURES DE COMMERCE LABELLISÉS**

Fonctionnement de la démarche Vignette Bateau Bleu en 2016

PROFESSIONNELS DU NAUTISME ? S'ENGAGER !

Sur la devanture d'un magasin
Vous êtes au bon endroit pour louer un Bateau bleu !



Collé sur un bateau
Il s'agit d'un Bateau bleu qui pratique la plaisance propre !

Après trois ans d'expérimentation, 25 professionnels, soit 218 bateaux, se sont engagés dans la démarche.

Perspectives

Le travail se poursuit en 2017 avec :

- un déploiement du maillage territorial auprès des professionnels en poursuivant la dynamique de réseau ;
- un module renforcé de formation.

De même, il est prévu un renforcement du suivi et de l'évaluation de la démarche grâce aux gardes-moniteurs.

Une étude de déploiement du dispositif auprès des plaisanciers-individuels est également en cours de réflexion.